

**CORPORATION D'ANIMATION
L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Corporation d'animation l'Ouvre-Boîte du Quartier

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, la corporation tire des revenus de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la corporation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de dons et d'activités de financement, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activités 2022-2023 de la corporation, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ABG CPA SENCRL

Québec, le 25 octobre 2023

CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133816

CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 6

	2023	2022
Revenus		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale - PSOC	345 284 \$	311 145 \$
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale - Projets divers	56 608	61 676
Office municipal d'habitation de Québec	36 849	40 891
Services Canada	-	10 244
Ville de Québec	29 686	29 535
Apports reçus sous forme de services	20 850	19 875
Dons	800	1 000
Intérêts et autres	<u>7 963</u>	<u>3 307</u>
	<u>498 040</u>	<u>477 673</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	358 245	234 743
Subvention salariale temporaire du Canada	-	(5 009)
Activités	11 972	9 626
Assurances	3 124	3 055
Électricité	1 702	1 370
Entretien et réparations	5 323	2 871
Formation	867	878
Frais de déplacement	801	398
Intérêts et frais bancaires	88	92
Intérêts sur la dette à long terme	1 794	1 835
Loyer	20 850	19 875
Papeterie et frais de bureau	7 836	9 443
Publicité et représentation	1 395	379
Services professionnels	13 901	11 274
Taxes et permis	375	2 240
Télécommunications	7 526	5 154
Amortissement des immobilisations corporelles	12 998	12 066
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(1 474)</u>	<u>(1 552)</u>
	<u>447 323</u>	<u>308 738</u>
Excédent des revenus sur les charges	<u>50 717 \$</u>	<u>168 935 \$</u>

CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 7

	<u>Grevé d'affectations internes</u>			2023 Total	2022 Total
	Réservé	Investi en immo- bilisations	Non affecté		
Solde au début	410 000 \$	134 358 \$	6 489 \$	550 847 \$	381 912 \$
Excédent des revenus sur les charges	-	(11 524)	62 241	50 717	168 935
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	4 244	(4 244)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	<u>3 482</u>	<u>(3 482)</u>	-	-
Solde à la fin	<u>410 000 \$</u>	<u>130 560 \$</u>	<u>61 004 \$</u>	<u>601 564 \$</u>	<u>550 847 \$</u>

CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER

BILAN

31 MARS 2023


Page 8

	2023	2022
Actif		
À court terme		
Encaisse	536 891 \$	486 019 \$
Taxes à recevoir	2 584	4 048
Subventions à recevoir	<u>10 938</u>	<u>11 783</u>
	550 413	501 850
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>182 135</u>	<u>190 889</u>
	<u><u>732 548</u></u> \$	<u><u>692 739</u></u> \$
Passif		
À court terme		
Créditeurs (note 6)	29 801 \$	20 201 \$
Apports reportés (note 7)	9 608	25 160
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	41 701	3 462
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 8)	<u>21 860</u>	<u>-</u>
	102 970	48 823
Dette à long terme (note 8)	-	63 581
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>28 014</u>	<u>29 488</u>
	<u>130 984</u>	<u>141 892</u>
Actif net		
Réservé	410 000	410 000
Investi en immobilisations	130 560	134 358
Non affecté	<u>61 004</u>	<u>6 489</u>
	<u>601 564</u>	<u>550 847</u>
	<u><u>732 548</u></u> \$	<u><u>692 739</u></u> \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



 _____, administrateur



 _____, administrateur

CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023****Page 9**

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les charges	50 717 \$	168 935 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 998	12 066
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(1 474)</u>	<u>(1 552)</u>
	62 241	179 449
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 4)	<u>(3 643)</u>	<u>(8 678)</u>
	<u>58 598</u>	<u>170 771</u>
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(4 244)</u>	<u>(9 744)</u>
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 482)</u>	<u>(3 186)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	50 872	157 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>486 019</u>	<u>328 178</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>536 891</u> \$	<u>486 019</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La corporation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, gère un centre où les adolescents de la région de Québec peuvent se regrouper, leur permettant ainsi de réaliser des activités sociales, communautaires et des loisirs. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la loi sur les impôts et, conséquemment, elle est exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La corporation applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des revenus et des charges pour les exercices visés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur l'excédent des revenus sur les charges et sur la situation financière de la corporation.

Actif net

Grevé d'affectations internes

a) Réservé

Représente les montants grevés d'affectations spécifiques approuvées par le conseil d'administration. L'organisme ne peut utiliser ces montants d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

b) Investi en immobilisations

Représente les éléments d'actif, de passif, les revenus et les charges afférents aux immobilisations.

Non affecté

Ce sont des sommes qui résultent des opérations courantes et qui peuvent être utilisées au bon vouloir de la corporation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des revenus

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de biens et de services

La corporation comptabilise les apports de biens et services si la juste valeur de ceux-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

La corporation constate un revenu et une dépense d'un montant de 20 850 \$ (2022 - 19 875 \$) à titre d'apports reçus sous forme de loyer, qui correspond à la juste valeur estimative du loyer.

La corporation a également reçu, au cours de l'exercice, des denrées alimentaires pour subvenir aux activités de cuisine et aux jeunes en milieu défavorisé. Ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers de la corporation.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, à l'exception de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et suivant les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtisse	5 %
Mobilier et équipements	20 %
Équipement informatique	45 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Apports reportés**

Les apports reportés représentent des subventions reçues de divers partenaires et provenant d'activités d'autofinancement. Ces apports sont destinés à couvrir les charges de projets spécifiques. Les apports sont constatés à titre de revenus lorsque la corporation engage les dépenses relatives à ces projets spécifiques.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux charges est comptabilisée en déduction de celles-ci.

3. AFFECTATIONS INTERNES

	2022	Affectations internes	Utilisation de fonds réservés	2023
Fonds affectés au mobilier et à l'immobilier	230 000 \$	-	-	230 000 \$
Fonds affectés à l'équipement informatique	50 000	-	-	50 000
Fonds affectés aux ressources humaines	<u>130 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>130 000</u>
	<u>410 000 \$</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>410 000 \$</u>

4. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Taxes à recevoir	1 464 \$	(2 587) \$
Subventions à recevoir	845	(10 533)
Créditeurs	9 600	7 162
Apports reportés	<u>(15 552)</u>	<u>(2 720)</u>
	<u>(3 643) \$</u>	<u>(8 678) \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	4 200 \$	- \$	4 200 \$
Bâtisse	364 300	195 440	168 860
Mobilier et équipements	22 718	17 819	4 899
Équipement informatique	<u>31 705</u>	<u>27 529</u>	<u>4 176</u>
	<u>422 923 \$</u>	<u>240 788 \$</u>	<u>182 135 \$</u>
	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	4 200 \$	- \$	4 200 \$
Bâtisse	364 301	186 553	177 748
Mobilier et équipements	18 473	17 125	1 348
Équipement informatique	<u>31 705</u>	<u>24 112</u>	<u>7 593</u>
	<u>418 679 \$</u>	<u>227 790 \$</u>	<u>190 889 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	8 574 \$	6 410 \$
Salaires et frais courus	19 536	12 611
Sommes à remettre à l'État	<u>1 691</u>	<u>1 180</u>
	<u>29 801 \$</u>	<u>20 201 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

	2023	2022
Solde au début	25 160 \$	27 880 \$
Plus : montants encaissés au cours de l'exercice	72 386	81 100
Moins : revenus réalisés au cours de l'exercice	<u>(87 938)</u>	<u>(83 820)</u>
Solde à la fin	<u>9 608 \$</u>	<u>25 160 \$</u>

8. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt dans le cadre du Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts, remboursable au plus tard en janvier 2024. Le montant de l'emprunt sera augmenté de 20 000 \$ s'il n'est pas entièrement remboursé au plus tard le 18 janvier 2024 ou refinancé au plus tard le 28 mars 2024, auquel cas le montant total de l'emprunt, 60 000 \$, portant intérêts au taux de 5 %, sera alors remboursable au plus tard en décembre 2026	40 000 \$	40 000 \$
Emprunt, d'un montant initial de 130 000 \$, garanti par le terrain et la bâtisse, remboursable par versements hebdomadaires de 100 \$ en capital et intérêts au taux de 7 %, basé sur une période d'amortissement de 19 ans échéant en octobre 2028, renégociable en octobre 2023	<u>23 561</u>	<u>27 043</u>
	63 561	67 043
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	41 701	3 462
Dettes à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	<u>21 860</u>	<u>-</u>
	<u>-</u> \$	<u>63 581</u> \$

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, en supposant des conditions de renouvellement selon les mêmes modalités, sont les suivants :

2024	43 645 \$
2025	3 909 \$
2026	4 192 \$
2027	4 496 \$
2028	4 918 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
Solde au début	29 488 \$	31 040 \$
Moins : montants réalisés au cours de l'exercice	<u>(1 474)</u>	<u>(1 552)</u>
Solde à la fin	<u>28 014 \$</u>	<u>29 488 \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

La corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique son exposition aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la corporation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La corporation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. La corporation est exposée à ce risque principalement en regard de sa dette à long terme et de ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La corporation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe, lesquels assujettissent la corporation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.